



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 119138

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sur le développement des attaques de requins contre des nageurs ou des *body-boarders*, sur les côtes de l'île de La Réunion. En fait, en quelques mois, ce n'est pas moins de quatre agressions de Réunionnais que ce département d'outre-mer a eu à déplorer, ce qui suscite une vive inquiétude dans la population de la Réunion. Des déclarations assez catégoriques et intempestives d'une collègue communiste sur « son pays » politisent un dossier qui ne l'est pas mais qui ressort vraisemblablement d'une modification de l'attitude de ces requins. Il serait donc nécessaire, au regard de la peur suscitée dans la population, de mener une action forte de battue contre les « requins mangeurs d'hommes ». D'autre part, il pourrait s'avérer utile et intéressant de se rapprocher des autorités américaines qui ont une expérience confirmée en ce domaine. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'elle compte donner comme instructions, en ce domaine, au préfet de La Réunion.

Texte de la réponse

Face à la recrudescence des attaques de requins à La Réunion, les services de l'État et les acteurs se sont fortement mobilisés pour apporter des solutions pérennes et empêcher la survenue de nouveaux drames. À la suite de l'attaque mortelle dont a été victime un surfeur, le 19 septembre 2011, au large de la plage de Boucan-Canot, le préfet a immédiatement interdit la pratique des activités nautiques de pleine eau dans la bande des 300 mètres dès lors que la flamme rouge était hissée. Le 26 septembre, la stratégie de réduction du risque « requins » a été présentée. Dans le cadre de cette stratégie, une opération ciblée de prélèvement de requins bouledogue et tigre au large de Saint-Gilles a été engagée dès le 27 septembre. De plus, des moyens de prévention du risque « requins » ont été mis en place dans la commune de Saint-Paul, dans le cadre d'un partenariat entre la commune, le conseil régional et l'État. Cette action a vocation à être étendue aux autres communes exposées à un risque similaire. En outre, trois mesures de long terme ont été annoncées : le lancement d'études scientifiques cofinancées par l'État et la région pour pallier l'insuffisance de données scientifiques, la création d'un comité réunionnais permanent de réduction du risque requins et la demande par la France, à l'occasion du prochain conseil des ministres de la Commission de l'océan indien, de la mise en place d'une coopération régionale. La mise en oeuvre de cette stratégie de réduction du risque requins s'est également traduite par le lancement de la procédure de recrutement de quinze contrats aidés, destinés à renforcer de façon pérenne les moyens de la commune de Saint-Paul. Une opération de marquage de requins, préparatoire aux études scientifiques, a été menée.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119138

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10490

Réponse publiée le : 6 décembre 2011, page 12867